

Procès-verbal n°28 de la Commission jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 23 Février 2023
À :	14h00 – District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE
Absent(e)s excusé (e)s :	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°27 de la réunion du 16/02/2023

COUPE GARD LOZERE

Les ¼ de finale des COUPES GARD LOZERE aura lieu le

Samedi 18.03.2023 pour les catégories U17 et U19 à 15H00

Dimanche 19.03.2023 pour la catégorie U15 à 10H00.

Les demi finales aura lieu les 8 et 9 AVRIL 2023

La FINALE aura lieu le 18 MAI 2023.

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR du 20.02.2023

U16/U17 D2 POULE A

SA CIGALOIS/N. CASTANET du 22.01.2023

Décision : match perdu par pénalité à SA CIGALOIS pour en reporter le bénéfice à N. CASTANET
Score : 0 à 3 (moins 1 point au classement à SA CIGALOIS)

U16/U17 D2 POULE B

MARGUERITTES/VERGEZE EP du 12.02.2023

Décision : match perdu par pénalité à MARGUERITTES
Score : 0 à 9 (moins 1 point au classement à MARGUERITTES)



U16/U17 D2 POULE C

BEZOUCE LES TROIS MOULINS/ENT VAUVERT GALLICIAN 2 du 12.02.2023

Décision : match perdu par forfait à ENT VAUVERT GALLICIAN 2

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à VAUVERT GALLICIAN 2)

U14/U15 D3 POULE A

SA CIGALOIS/US MONOBLLET du 12.02.2023

Décision : match perdu par pénalité à SA CIGALOIS

Score : 0 à 3 (moins 1 point au classement à SA CIGALOIS).

MODIFICATIONS RENCONTRES

- **U14/U15 D2 POULE B**

- VAUVERT FC/EP VERGEZE du 22.01.2023

Suite à la décision du Comité Directeur en date du 15.02.2023 donnant, après évocation, la rencontre à jouer à une date ultérieure,

La Commission des JEUNES fixe cette rencontre au dimanche 19.03.2023 à 10H00 sur les installations de VAUVERT. (Date limite pour cette rencontre). Avec accord commun des clubs, la rencontre peut être jouer avant cette date.

NB: Les frais des officiels seront à la charge du FC VAUVERT.

- **U14/U15 D3 POULE B**

- AS VERS/N. METROPOLE du 26.03.2023 aura lieu le dimanche 19.03.2023 à 10H00 sur les installations de VERS (N. METROPOLE est qualifiée pour La COUPE OCCITANIE FEMININE).

RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.



ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille de match papier.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
12.02.2023	U15D2 B	Vauvert FC / Manduel SC	24926823	Amende : 25€ Club : FC TVauvert N°503237	1/FMI parvenue Hors délais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

